

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 103 promulguant le décret du 20 mars rendant applicable à la Colonie la Loi du 17 juillet 1908.

n° 103

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 mai 1910

Numéro JO  
n° 163 du 01/06/1910

Date du numéro  
1 juin 1910

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la dépêche ministérielle du 11 avril 1910 prescrivant la promulgation dans la Colonie de divers décrets parus au Journal Officiel de la République française du 27 mars 1910

**Vu** le décret du 20 mars 1910 relatif aux formalités à remplir préalablement à l'émission, l'exposition, l'introduction, la mise en vente sur le marché des actions, des obligations ou des titres de quelque nature qu'ils soient de Sociétés Françaises ou Etrangères,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être exécuté suivant sa forme et teneur le décret précité du 20 mars 1910.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

PASCAL.